Communiqué MG France

Tiers payant : la position de MG France confirmée par l'IGAS

dimanche 22 octobre 2017

MG France a dénoncé dès le départ l'obligation de pratiquer le tiers payant sur la part complémentaire parce qu'elle était impraticable. Le premier syndicat de médecins généralistes se félicite donc de voir la ministre de la santé confirmer que le tiers-payant généralisé obligatoire prévu par la loi de santé n'aura pas lieu. Cette décision s'appuie sur le rapport de l'IGAS qui considère cette obligation comme « irréaliste ».

MG France, syndicat attaché à l'accès aux soins, s'est toujours opposé à la notion d'obligation en dénonçant l'absence de garantie de paiement pour le médecin généraliste, incompatible avec les contraintes d'un exercice libéral. MG France a rappelé à plusieurs reprises l'augmentation du temps de travail administratif inhérente à la réforme voulue par le gouvernement précédent, alors que la crise démographique vécue par notre profession impose des mesures inverses.

Les médecins généralistes réalisent 74 % de leurs actes en tiers payant lorsque celui-ci est garanti et en un seul flux, comme en cas d'affection de longue durée. Ce taux de tiers payant, quoique moins élevé que celui des autres spécialités médicales, traduit l'adhésion de la profession à ce système lorsqu'il est garanti.

MG France rappelle au gouvernement que s'il souhaite faciliter l'accès financier aux soins, la solution la plus efficace reste donc la suppression du ticket modérateur en soins primaires.

Contacts:

- Dr Claude LEICHER Tél : 06 25 20 01 88
- Dr Jacques BATTISTONI Tél : 06 62 61 09 99
- Dr Jean-Louis BENSOUSSAN Tél: 06 14 55 48 68

Référence du communiqué de presse :

N° 448 (à rappeler en cas de demande d'information complémentaire)

